

**ROYAUME DU MAROC**  
**Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique**  
**Avis modificatif, complément et report de la date d'ouverture des plis de**  
**l'Appel d'Offres Ouvert N°07/2018**

Il est porté à la connaissance des concurrents et du public que l'Avis d'appel d'offres ouvert n°07/2018 Relatif à **la réalisation d'une étude sur le profil de consommation énergétique dans trois régions pilotes : Rabat-Salé-Kenitra, Casablanca-Settat et Marrakech-Safi, (Développement d'une matrice énergétique)**

publié au journal Libération du jeudi 9 août 2018 sous le n° 8480 est modifié et complété comme suit :

- Le paragraphe 3 de l'offre technique (C) de l'article 5 du règlement de consultation est modifié et complété comme suit :

**C. Une offre technique comprenant :**

- 1- sans changement
- 2- sans changement
3. Est modifié comme suit :

La liste du matériel technique de mesure et d'outils à utiliser avec indication :

- du nombre d'instruments qui seront consacrés à la réalisation de l'étude (analyseurs de réseau triphasé, enregistreurs de données électriques, camera thermographique, analyseurs et enregistreurs des données environnementales et logiciels d'analyse des consommations énergétiques);
- de ses références techniques (critère principal)
- les numéros de séries et attestations d'étalonnages (équipements de mesures, logiciels, Applications, ...etc.) **ne seront exigés que pour le soumissionnaire déclaré attributaire du présent appel d'offres.**

N.B :

- si le soumissionnaire ne dispose pas de l'ensemble des équipements demandés, il pourra faire recours à la location.  
Dans ce cas le soumissionnaire doit compléter son offre technique par un engagement signé, qu'en cas d'attribution du marché, il présentera à l'AMEE, le numéro de série et les certificats d'étalonnages du matériel proposé dans son offre technique.
- En cas de location : le soumissionnaire une fois titulaire, doit présenter un document justifiant qu'il aura à sa disposition le matériel proposé dans son offre technique pour la durée du marché ;
- Les offres techniques des soumissionnaires seront notées sur la base du matériel proposé pour la réalisation de l'étude (note NT3 de l'article 18 du RC).
- **Si après attributaire du marché, le titulaire ne justifie pas la présence du matériel proposé dans son offre technique (le nombre, n° de série, certificat d'étalonnage et document de location ou équivalent pour la durée du marché) son offre sera écartée.**
- **Les numéros de séries des équipements, leurs nombres et les certificats d'étalonnages seront vérifiés par l'équipe technique de l'AMEE.**

**L'article 18 du RC : critère de jugement : la page 13, est complétée comme suit :**

**NB : Après attribution du marché, l'attributaire doit fournir la liste quantitative des équipements à utiliser accompagnée de leurs numéros de série et des attestations d'étalonnage.**

- La date d'ouverture des plis prévue pour le 13 Septembre 2018 à partir de 11heures est reportée au 25 septembre 2018 à partir de 11heures.

Le reste est inchangé.